



Département
De Seine-et-
Marne

COMMUNE de
BOMBON
48 rue Grande
77720 BOMBON

Tél.01.64.38.70.84

E-Mail :
secretariat@bombon.fr

Nombre de membres
Afférents au Conseil :

14

Présents : 11

Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOMBON

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire.

Etaient Présents : Mme SALAZAR Joëlle, la Maire, M. GAUTHIER Alain, M. RIGAL Fabrice, Mme CARON Magalie adjoints, M. VIDAL Bernard, Mme TILLIETTE Bernadette, Mme LOCQUENEUX Sylvie, Mme DELENIN Christine, M. GALINOU Pierre, Mme GALINOU Coryne, M. MOUANDJO Paul, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. LEGEAY Nicolas, adjoint, CHAUVEL Richard, PASQUIER Denis, conseillers municipaux.

Pouvoirs donnés : M. LEGEAY Nicolas à M. GAUTHIER Alain, M. CHAUVEL Richard à Monsieur VIDAL Bernard.

Secrétaire de séance : Madame CARON Magalie.

Assistait à la séance : Madame BUISSON, secrétaire générale de Mairie.

Date de la

Convocation :

07 avril 2025

Date d'affichage

07 avril 2025

PARTICIPATIONS
ET SUBVENTIONS
ALLOUEES AUX
ASSOCIATIONS
COMMUNALES
ET EXTERIEURES
POUR 2025

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions versées aux associations communales et extérieures. Elle donne lecture des différents montants proposés par la Commission de Finances du 25 mars 2025 pour les associations ayant fait la demande :

AMITIES BOMBONNAISES DE BOMBON	1 100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS PLAINE BRIARDE DE CHAMPEAUX	350.00 €
CADETS SAPEURS POMPIERS DE MORMANT	600.00 €
CLUB DE FOOTBALL ASB DE BOMBON	1 000.00 €
GARDON DE BOMBON	1 000.00 €
FOYER RURAL DE BOMBON	1 400.00 €
ASSOCIATION LES P'TITS CROCODILES	200.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
RIVAGE AUTONOMIE (commission action sociale)	430.00 €
TOTAL DE	6 280.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, les montants des participations aux associations communales indiqués ci-dessus ainsi qu'il suit :

1°) AMITIES BOMBONNAISES : 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

2°) ANCIENS COMBATTANTS PLAINE BRIARDE 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

3°) CADETS SAPEURS POMPIERS : 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

4°) CLUB FOOTBALL ASB : 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

N/réf. : DELIB.08.14.04.2025

5°) GARDON DE BOMBON : 12 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard) et 1 abstention (Mme CARON Magalie).

6°) FOYER RURAL DE BOMBON : 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

7°) ASSOCIATIONS DES P'TITS CROCODILES : 13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

8°) CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE DE MORMANT :
13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

9°) RIVAGE AUTONOMIE PAT (commission action sociale) :
13 voix pour dont 2 pouvoirs (M. LEGEAY Nicolas et M. CHAUVEL Richard).

Fait à BOMBON, le 17 avril 2025
La Maire,



J. SALAZAR

La Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.